

DURÉE



30 jours pour suivre la formation et la revoir.

Examen dans notre centre sur rendez-vous.

PUBLIC



Ouvrier, Conducteur d'engins :
pour le niveau Opérateur

Conducteur de travaux, Chef de
chantier : pour le niveau Encadrant

Chef d'entreprise, Architecte, BE :
pour le niveau Concepteur

PRÉREQUIS



Se munir OBLIGATOIREMENT
d'une carte nationale d'identité ou
d'un passeport pour se présenter à
l'examen. Être majeur.

PLANNING



Les dates de nos formations
«INTER» sont consultables sur
notre site Internet guards.fr sur
la page «Planning»

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Appréhender la réglementation en cours, en situant leur rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.
- Identifier les différents réseaux.
- Identifier les risques et adapter la méthode de travail à chaque situation.

PROGRAMME

Le stagiaire indique, au moment de son inscription, le niveau de formation qu'il souhaite suivre : Opérateur, Encadrant, Concepteur.

- Contexte et accidentologie :
 - Sensibilisation aux fondamentaux : DT/ DICT, travaux hors tension,
 - Principes Généraux de Prévention (PGP) : les travaux urgents, arrêt de chantier,
 - Le niveau d'implication des différents acteurs,
 - Connaître les différents types de réseaux et leurs risques afférents.
- Les sources d'informations utiles à l'équipe chantier :
 - Les plans et indices visibles sur le terrain,
 - Principes sur la détection de réseaux,
 - Règles de sécurité lors de l'intervention à proximité des réseaux.
- Les règles à respecter :
 - Utiliser et intégrer dans l'activité les moyens de protection collective et individuelle,
 - Identification des situations potentiellement dangereuses ou inattendues,
 - Méthodes d'intervention,
 - Gestion des anomalies et des dommages.

PÉDAGOGIE

La formation est en e-learning sur internet.

Vous avancez à votre rythme.

Utilisable sur plusieurs types de terminaux (tablettes, smartphone ou ordinateur)

CONDITION DE VALIDATION

Examen QCM « AIPR » 1h (réglementaire).

Une attestation de formation ainsi qu'une attestation de compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux seront délivrées en cas de réussite ou d'échec.